

# Sécurité : ce que la loi va changer au quotidien

## DÉFINIVANCE Le ministre de l'Intérieur et le député azuréen Eric Ciotti ont défendu à l'Assemblée une loi sur la sécurité intérieure musclée

Près de 30 heures de débats entre mardi et hier, trois cents amendements, des controvertées sur la place publique autour du contrôle de l'Internet ou des pouvoirs accrus accordés aux polices municipales : l'examen cette semaine à l'Assemblée de la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (Loppsi 2) n'a pas été de tout repos.

Le député UMP des Alpes-Maritimes, Eric Ciotti, rapporteur du texte, était en première ligne au côté du ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux. Alors que le vote solennel de l'Assemblée interviendra mardi, avant transmission au Sénat, il affichait hier sa satisfaction d'avoir mené à bon port ce projet de loi adoptée il y a quinze jours en commission sans qu'aucune des modifications mission des lois, n'ait été recalcée par les députés. « Modernisation, municipalisation et organisation » : ce sont les idées-forces d'un texte qui va encadrer la sécurité dans les années à venir. En voici les grandes lignes.

**✓ Lutte contre la pédopornographie sur Internet** - Les fournisseurs d'accès devront bloquer les sites qui diffusent depuis l'étranger, explique Eric Ciotti. Internet est un espace de liberté et doit le rester, mais il ne doit pas être un espace de non-droit. C'est la maison pour laquelle, les interventions ne se feront que dans le cadre de la pédopornographie.

**✓ Personnes vulnérables : les vols plus lourdement sanctionnés**. Voler ou cambrioler une personne vulnérable (âgée, handicapée ou enceinte) sera plus lourdement sanctionnée. « De plus, le juge pénal prononcera une peine complémentaire d'interdiction de résidence à côté de sa victime.

**✓ Plus de pouvoirs pour les policiers municipaux**. Dans les villes disposant de plus de 40 policiers municipaux, ceux-ci pourront notamment procéder à des contrôles d'identité (et pas seulement de simples demandes de papiers) ou à des contrôles d'alcoolémie. Ces pouvoirs accrues s'inscrivent dans le cadre d'un rapprochement entre la police nationale et la police municipale. Le travail en commun entre la Douane et la police nationale est également facilité.

**✓ Occupation des halls d'immeubles : sanctions renforcées**. Un amendement a été adopté en séance permettant de lutter contre les occupations intempestives avec une double détection : l'occupation pourra faire l'objet d'une amende (contravention) et, en cas de violation,

**✓ Plus de pouvoirs pour les policiers municipaux**. Dans les villes disposant de plus de 40 policiers municipaux, ceux-ci pourront notamment procéder à des contrôles d'identité (et pas seulement de simples demandes de papiers) ou à des contrôles d'alcoolémie. Ces pouvoirs accrues s'inscrivent dans le cadre d'un rapprochement entre la police nationale et la police municipale. Le travail en commun entre la Douane et la police nationale est également facilité.

**✓ Occupation des halls d'immeubles : sanctions renforcées**. Un amendement a été adopté en séance permettant de lutter contre les occupations intempestives avec une double détection : l'occupation pourra faire l'objet d'une amende (contravention) et, en cas de violation,

**✓ Lutte contre l'insécurité routière**. Le texte facilite la confiscation des véhicules et le contrôle des conducteurs sous l'emprise de la drogue. Le trafic de points est désorganisé. Le trafic de points est désorganisé. Le trafic de points est désorganisé.

**✓ Régions et sécurité routière**. La campagne des régionales s'est invitée dans l'hémicycle au travers d'un amendement déposé par Eric Ciotti et Thierry Mariani permettant aux Régions de passer des conventions en matière de sécurité.

**✓ Couvrir pour les mineurs**. Les préfets pourront instaurer un couvre-feu pour les mineurs de 13 ans non accompagnés entre 23 h et 6 h, une disposition qui existe déjà pour les maires.

**✓ Contrat de sécurité parentale (CRP) étendu**. Le CRP peut aujourd'hui être mis en place par le président du conseil général en cas d'absentéisme grave d'un élève (il contient un certain nombre de mesures d'encadrement qui, si elles ne sont pas respectées, peuvent aboutir à la suspension des allocations familiales). Désormais, le président du conseil général pourra également prendre toutes les dispositions contenues dans un CRP même en cas de refus des parents. Ceux-ci pourront aussi se porter volontaire pour la mise en application d'un CRP ce qui n'est pas possible jusqu'à présent.

**✓ Développement de la police scientifique**. Les prélèvements d'ADN, aujourd'hui limités aux faits les plus graves, seront étendus aux vols de voitures ou aux cambriolages. L'utilisation de logiciels de rapprochement sera autorisée : ils mettront en commun des fichiers aujourd'hui indépendants les uns des autres. « Cette mesure est dictée par le fait que 50 % des délits sont commis par 5 % des délinquants ».

**✓ Régions et sécurité routière**. La campagne des régionales s'est invitée dans l'hémicycle au travers d'un amendement déposé par Eric Ciotti et Thierry Mariani permettant aux Régions de passer des conventions en matière de sécurité.

**✓ Lutte contre l'insécurité routière**. Le texte facilite la confiscation des véhicules et le contrôle des conducteurs sous l'emprise de la drogue. Le trafic de points est désorganisé. Le trafic de points est désorganisé.

**✓ Occupation des halls d'immeubles : sanctions renforcées**. Un amendement a été adopté en séance permettant de lutter contre les occupations intempestives avec une double détection : l'occupation pourra faire l'objet d'une amende (contravention) et, en cas de violation,

**✓ Personnes vulnérables : les vols plus lourdement sanctionnés**. Voler ou cambrioler une personne vulnérable (âgée, handicapée ou enceinte) sera plus lourdement sanctionnée. « De plus, le juge pénal prononcera une peine complémentaire d'interdiction de résidence à côté de sa victime.

**✓ Plus de pouvoirs pour les policiers municipaux**. Dans les villes disposant de plus de 40 policiers municipaux, ceux-ci pourront notamment procéder à des contrôles d'identité (et pas seulement de simples demandes de papiers) ou à des contrôles d'alcoolémie. Ces pouvoirs accrues s'inscrivent dans le cadre d'un rapprochement entre la police nationale et la police municipale. Le travail en commun entre la Douane et la police nationale est également facilité.

**✓ Occupation des halls d'immeubles : sanctions renforcées**. Un amendement a été adopté en séance permettant de lutter contre les occupations intempestives avec une double détection : l'occupation pourra faire l'objet d'une amende (contravention) et, en cas de violation,

**✓ Lutte contre l'insécurité routière**. Le texte facilite la confiscation des véhicules et le contrôle des conducteurs sous l'emprise de la drogue. Le trafic de points est désorganisé. Le trafic de points est désorganisé.

**✓ Régions et sécurité routière**. La campagne des régionales s'est invitée dans l'hémicycle au travers d'un amendement déposé par Eric Ciotti et Thierry Mariani permettant aux Régions de passer des conventions en matière de sécurité.

**ERIC NERI**  
eneri@nicematin.fr